

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2024

19H00 A LA MAIRIE DE DAUBEZE

Membres présents : Mesdames Chantal Macias, Christiane Dulong, Vanessa Ibert, Mme Karine Bordini, Mme Monique Rolland, Mme Anne-Cécile Faure.

Monsieur Daniel Raoult, Mr Landry Carpentey, Mr Patrick Vignaud.

Membres absents : Mr Guillaume LE FOLL, Mme Lucie Naboulet.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal du 23 Janvier 2024.**
- 2. Délibération pour la subvention DETR 2024.**

Objet: Délibération subvention DETR 2024 - DE_2024_02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE DAUBEZE

Objet : **D.E.T.R 2024**

Projet de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public de la commune.

Madame le Maire présente au conseil Municipal les dispositions réglementaires concernant la DETR et les conditions de son attribution.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :

- De proposer son projet de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public de la commune.
- Accepte l'estimation du projet du SDEEG pour un montant total de 13 361.41 € TTC
- Adopte le projet et arrête le plan de financement ci-dessous.

Coût de l'opération		Financement	
Coût de l'opération HT :	12 487.30 €	DETR 30 % :	3 746.19 €
Maîtrise d'oeuvre + CHS sur le HT 7% :	874.11 €	Fonds Vert 20 % :	2 497.46 €
		SDEEG 20 % :	2 497.46 €
		Autofinancement :	3 746.19 €
		Total HT :	12 487.30 €
		Maîtrise d'oeuvre + CHS sur le HT 7% :	874.11 €
<small>nr Sous-Préfecture de LANGON Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/02/2024 035-213301492-20240206-DE_2024_02-DE</small>			

Total TTC :	13 361.41 €	Total TTC :	13 361.41 €
-------------	-------------	-------------	-------------

- 3. Délibération pour la subvention Fonds vert :**

Objet: Délibération subvention Fonds Vert - DE_2024_03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE DAUBEZE

Objet : **FONDS VERT.**

Projet de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public de la commune.

Madame le Maire présente au conseil Municipal les dispositions réglementaires concernant le Fonds Vert et les conditions de son attribution.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :

- De proposer son projet de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public de la commune.
- Accepte l'estimation du projet du SDEEG pour un montant total de 13 361.41 € TTC
- Adopte le projet et arrête le plan de financement ci-dessous.

Coût de l'opération		Financement	
Coût de l'opération HT :	12 487.30 €	DETR 30 % :	3 746.19 €
Maîtrise d'oeuvre + CHS sur le HT 7% :	874.11 €	Fonds Vert 20 % :	2 497.46 €
		SDEEG 20 % :	2 497.46 €
		Autofinancement :	3 746.19 €
		Total HT :	12 487.30 €
		Maîtrise d'oeuvre + CHS sur le HT 7% :	874.11 €
<small>nr Sous-Préfecture de LANGON Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/02/2024 035-213301492-20240206-DE_2024_03-DE</small>			

Total TTC :	13 361.41 €	Total TTC :	13 361.41 €
-------------	-------------	-------------	-------------

4. Délibération pour la subvention SDEEG :

Objet: Délibération subvention SDEEG ANNULE ET REMPLACE - DE_2024_05

Objet : SDEEG.

Projet de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public de la commune.

Madame le Maire présente au conseil Municipal les dispositions réglementaires concernant la subvention du SDEEG et les conditions de son attribution.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :

- De proposer son projet de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public de la commune.
- Accepte l'estimation du projet du SDEEG pour un montant total de 21 610.26 € TTC
- Adopte le projet et arrête le plan de financement ci-dessous.

Coût de l'opération	Financement
Coût de l'opération HT : 20 196.50 €	SDEEG 20 % : 4 039.30 €
Maitrise d'oeuvre + CHS sur le HT 7% : 1 413.16 €	DETR 30 % de 12 487.30€ HT 3 746.19 €
	FONDS VERT 20 % de 12 487.30€ HT 2 497.46 €
	Autofinancement : 9 913.55 €
	Total HT : 20 196.50 €
	Maitrise d'oeuvre + CHS sur le HT 7% : 1 413.16 €
Total TTC : 21 610.26 €	Total TTC : 21 610.26 €

Les dossier de subventions DETR et Fonds Vert seront déposés sur la plateforme démarches simplifiés.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A 19H30.